



Pour avoir un titre de sejour

Par **anis**, le **13/09/2008** à **23:01**

slut.je 8 ans en france je suis marie avec une francaise 2003 je eu un titre de sejour d un ans et apres ils sont retire. parcque y a pas de vi commune. je,devorce 2005.je mes impots depuis 2003.je permis de conduire francais,carte vitale,compte bancaire,un logement a mon nom et aujourd'hui je suis promis d inboche comme conducteur de travaux

Par **jeetendra**, le **14/09/2008** à **10:45**

bonjour, la promesse d'embauche pourra peut être ne pas être suffisante pour l'obtention d'un titre de séjour salarié, êtes-vous en situation régulière actuellement, avez-vous contacté le gisti, la Cimade, France terre d'asile, ou vu un avocat pour vous aider à régulariser votre délicate situation, cordialement